

voyageurs préparés sur les États-Unis (www.voyage.gc.ca/dest/intro-fr.asp) et notre brochure intitulée *En route pour les États-Unis*, ou communiquer avec l'ambassade des États-Unis à Ottawa.

La double nationalité

Les Canadiens ont le droit de détenir plus d'une nationalité. Cependant, votre citoyenneté canadienne risque de ne pas être reconnue par l'autre pays dont vous êtes citoyen, et les autorités de ce pays peuvent ne pas reconnaître le droit du Canada de vous fournir une assistance consulaire, en particulier si vous n'avez pas présenté votre passeport canadien au moment de votre arrivée dans le pays. Le gouvernement du Canada recommande donc aux Canadiens d'utiliser leur passeport canadien et de se présenter aux autorités de ce pays comme ressortissants du Canada, si cela est permis par la législation du pays.

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter notre brochure intitulée *La double citoyenneté : ce que les voyageurs doivent savoir*. Pour obtenir des renseignements sur les exigences d'entrée des autres pays, veuillez consulter nos Conseils aux voyageurs, à l'adresse www.voyage.gc.ca/dest/intro-fr.asp ou téléphoner au 1 800 267-6788 ou au (613) 944-6788.

L'organisation du voyage

Personne n'ignore que les voyages vers les destinations les plus populaires sont relativement bon marché. Ces prix s'appliquent toutefois à des vols nolisés en partance du Canada et ils ne sont offerts qu'à certaines périodes de l'année. De plus, dans beaucoup de ces pays, les vols directs à destination du Canada ne sont pas forcément assurés toute l'année.

De nombreux pays exigent que les visiteurs étrangers aient en leur possession un billet de retour valide, c'est-à-dire un billet réservé pour une date qui respecte la durée maximale de séjour imposée par les autorités de l'immigration. Un billet de retour plein tarif, qui ne précise aucune date fixe, est généralement acceptable, mais la portion inutilisée d'un billet aller-retour sur un vol nolisé ne l'est pas. Pour prouver aux autorités que vous êtes en mesure de repartir, il vous faudra peut-être vous procurer un billet de retour coûteux, comprenant des vols en correspondance passant par d'autres pays, et ce, même si votre demande de résidence est à l'étude. Un voyage imprévu au Canada pour des raisons familiales ou personnelles vous coûtera probablement plusieurs fois le prix du vol nolisé que vous payez habituellement.